

L'ELAN DE VILLY

† Décembre 2018 †

N° 32



Joyeux Noël
Bonne Année



2019

MAIRIE DE VILLY-BOCAGE

Tél : 02 31 77 01 66

Mairie-villy-bocage@wanadoo.fr

Maire : Norbert LESAGE

1^{er} adjoint : Jean-Luc ROUSSEL

2^{ème} adjoint : Gérard LECOUTURIER

3^{ème} adjoint : Daniel JOLY

Conseillers : Sandrine BERNIER, Michel ECOBICHON, Noëlle GROULT, Nathalie JARDIN, Christophe LEBON, Edwige LEMIERE, Wilfried LIOT, Gilbert LUBIN, Alain MEILLON, Omar TOUZANI, Thérèse ZEKAR



Pays : France

Région : Normandie

Département : Calvados

Arrondissement : Caen

Canton : Aunay sur Odon

Code Postal : 14310

INTER COM : Pré-Bocage Intercom

Superficie : 11,40 km²

25 Km de Caen et 240 Km de PARIS

Code INSEE : 14760

Latitude : 49°05'46° Nord

Longitude : 0°38'29° Ouest

Altitude : 68 m-217 m

Population : 801 Habitants (2014)

Densité / km² : 70 habitants / km²



SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE	3
PROCES-VERBAUX DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	5
INFOS COMMUNALES	23
DISTRIBUTION DES SACS POUBELLES :	23
POINT TRAVAUX	24
RAMASSAGE DES DECHETS	25
OPERATION « NETTOYONS LA NATURE »	26
ECOLE DES SOURCES	27
NOEL DES ENFANTS DE LA COMMUNE	28
REPAS ANNUEL DE NOS AINES	28
INFOS ASSOCIATIVES	29
A.P.E. (Association Parents Elèves)	29
BOURSE PUERICULTURE	30
VILLY VILLAGE	30
ANCIENS COMBATTANTS	31
RELAIS PAROISSIAL	32
TROUPE TONTON MARCEL	32
CENTRE DE SECOURS – S.D.I.S.	33
LES POMPIERS ONT FETE « SAINTE BARBE »	33
ETAT CIVIL	34
DATES A RETENIR	35
INFORMATIONS UTILES	36

Bulletin élaboré par : Norbert Lesage, Daniel Joly, Sandrine Bernier, Nathalie Jardin, Gérard Lecouturier, Alain Meillon, Jean-Luc Roussel, Omar Touzani.

Les articles sont publiés sous la responsabilité de leur(s) auteur(s)

LE MOT DU MAIRE



Mesdames, Messieurs,

Les vacances d'été c'est maintenant du passé... Reste maintenant à en apprécier le souvenir et à se tourner vers les vacances d'hiver qui sont toutes proches. Il est temps pour moi de faire un point des principales actions menées au cours de l'année avec le conseil municipal.

Rentrée scolaire 2018 - 2019

L'effectif des enfants scolarisés à l'Ecole des Sources est relativement stable. Nous notons une légère hausse de 4 enfants en regard de la rentrée 2017 - 2018

A la rentrée, l'effectif était de **85 élèves**.

La répartition des classes est la suivante :

- PS-MS : 9 + 10 = 19 élèves (Mme DUCHEMIN)
- GS-CP : 6 + 15 = 21 élèves (M. LUCAS / Mme SAINT)
- CE1-CM1 : 10 + 13 = 23 élèves (Mme LEVOUX)
- CE2-CM2 : 3 + 19 = 22 élèves (M. MENARD / Mme SAINT)

Travaux dans l'Eglise

L'église a fait l'objet de travaux importants dus principalement à un affaissement du sol, à l'endroit d'anciennes sépultures. La tribune a également fait l'objet de travaux de remise en état, la poutre maîtresse, l'escalier et le plancher ont été changés, permettant ainsi de sécuriser l'ensemble.

Travaux de voiries

L'intercom se substitue maintenant à la commune pour ce qui concerne l'entretien de la voirie communale. Notre commune a bénéficié d'une remise en état de ses routes à hauteur de 100 000€ sur une enveloppe annuelle d'un million d'euros.

Recensement de la population

La commune fera l'objet d'un recensement de sa population au début de l'année 2019. Cette opération se déroulera entre le 17 janvier et le 16 février 2019. L'agent recenseur qui se présentera chez vous sera porteur d'une carte d'accréditation avec photo afin de pouvoir être identifié, il vous remettra des documents qu'il vous appartiendra de remplir dans un bref délai, ces documents devant ensuite être vérifiés et centralisés.

Ramassage des ordures ménagères

Pas de changement pour 2019. Par contre dès 2020 la collecte se fera par le biais de bacs poubelles « pucés » avec un passage toutes les 3 semaines (soit 18 passages dans l'année). Des informations vous seront communiquées lors de la prise de vos dotations de sacs pour 2019.

Stationnement rue des écoles

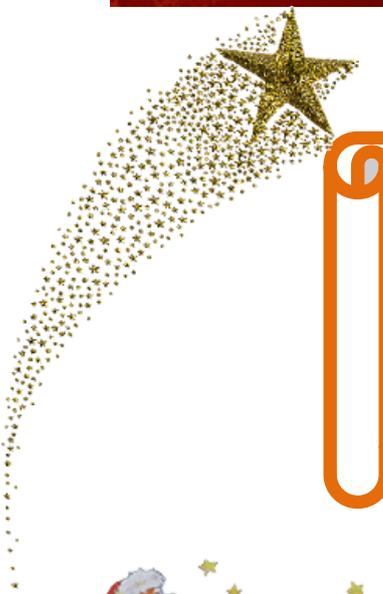
L'arrêté municipal interdisant le stationnement des 2 côtés sur une partie de la voie sera opérationnel rapidement.

Les Conseillers et moi-même, souhaitons à toutes et à tous, une **bonne fin d'année, un Joyeux Noël et une Excellente Année 2019**.

Bonne lecture, cordialement,

Norbert Lesage

Monsieur le Maire et l'équipe Municipale
vous souhaitent un Joyeux Noël et vous
présentent leurs meilleurs vœux pour
l'année 2019



**La population est conviée aux
VOEUX DE LA MUNICIPALITE
Vendredi 18 Janvier 2019
18h30 - Salle des Fêtes**



PROCES-VERBAUX DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p style="text-align: center;"><u>CONSEIL MUNICIPAL DE VILLY-BOCAGE</u> <u>SEANCE DU MARDI 03 Juillet 2018</u> <u>N° 2018-07</u></p>

L'an Deux mil dix-huit, le mardi 03 Juillet à 20 heures 15, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Norbert LESAGE, Maire.

Présents : Sandrine BERNIER, Michel ECOBICHON, Nathalie JARDIN, Daniel JOLY, Christophe LEBON, Gérard LECOUTURIER, Edwige LEMIERE, Wilfried LIOT, Alain MEILLON, Jean-Luc ROUSSEL, Omar TOUZANI.

Absents excusés représentés :

Noëlle GROULT représentée par Jean-Luc ROUSSEL
Thérèse ZEKAR représentée par Michel ECOBICHON
Gilbert LUBIN représenté par Edwige LEMIERE

Sandrine BERNIER est élue secrétaire.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Rappel de l'ordre du jour :

1. Approbation du Compte-rendu de la réunion du 12 Juin 2018.
2. Espace Culturel – Signature du Marché de Maîtrise d'œuvre.
3. Délibération pour solliciter Pré-Bocage Intercom à poursuivre l'élaboration du PLU de Villy-Bocage (Demande de la poursuite des démarches d'élaboration du PLU par Pré-Bocage Intercom).
4. Demande de dérogation Scolaire ;
5. Demande de CUB sur la parcelle B 526 à Fains.
6. Décisions modificatives sur Dépenses Imprévues.
7. Informations diverses:
 - Date de la prochaine réunion du conseil municipal.
 - Point sur l'enquête cantine.
 - Sol classe.
 - Eglise.
 - Point sur le lancement de l'appel d'offres (de l'espace culturel).
 - Recensement Population 2019.

2018.07.01: Approbation du Compte-Rendu de la réunion du 12 Juin 2018

Le compte rendu de la réunion de conseil municipal du 12 Juin 2018 est approuvé à l'unanimité.

Vote pour : 15	Vote contre : 0	Abstention : 0
----------------	-----------------	----------------

2018.07.02 : Espace Culturel – Signature du Marché de Maîtrise d'œuvre :

Monsieur le Maire signale que, compte tenu de l'avancement du dossier, il y a lieu de conclure un marché de maîtrise d'œuvre avec « SOLIHA ». Ce marché comprendra une tranche ferme relative aux démarches engagées jusqu'au résultat de l'appel d'offres. Cette tranche ferme sera suivie d'une tranche conditionnelle qui sera subordonnée à l'obtention des subventions. Le montant du forfait provisoire des honoraires est basé sur l'estimation initiale des travaux 244.367,50 €HT ; le montant définitif sera fonction du montant réel des travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise M. le Maire à signer les pièces du marché et tous les documents relatifs à ce marché.

Vote pour : 15	Vote contre : 0	Abstention : 0
----------------	-----------------	----------------

2018.07.03 : Délibération pour solliciter Pré-Bocage Intercom à poursuivre l'élaboration du PLU de Villy-Bocage :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Villy-Bocage a été engagée le 27 Décembre 2010.

De par la prise de compétence par l'intercommunalité, et, en application de l'article 136-IV de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) qui dispose que :

« Si une commune membre de la communauté de communes ou de la communauté d'agglomération a engagé, avant la date de transfert de la compétence, une procédure d'élaboration, de révision, de modification ou de mise en compatibilité avec une déclaration de projet d'un plan local d'urbanisme, d'un document d'urbanisme en tenant lieu ou d'une carte communale, la communauté de communes ou la communauté d'agglomération devenue compétente peut décider, en accord avec cette commune, de poursuivre sur son périmètre initial ladite procédure. »

La commune de Villy-Bocage se trouvant dans ce cas, la décision de poursuivre la procédure d'élaboration du PLU sur le périmètre communal appartient à la Communauté de Communes du Pré-Bocage Intercom, en accord avec la commune de Villy-Bocage.

Le conseil municipal,

VU le Code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-9 et R.153-1 ;

VU la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové et notamment le IV de son article 136 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération en date du 27 Décembre 2010 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme ;

VU la délibération du 30 novembre 2015, donnant compétence à la communauté de communes de Villers-Bocage Intercom en matière d'élaboration et révision du plan local d'urbanisme intercommunal et procédures relatives aux documents d'urbanisme de planification communaux existants (PLU, documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale)

VU l'arrêté préfectoral du 2 décembre 2016 portant la fusion de Villers-Bocage intercom, d'Aunay Caumont Intercom au premier janvier 2017, qui stipule que Pré-Bocage Intercom reprend les droits et obligations des anciennes collectivités dont elle est issue ;

CONSIDERANT que le PLU intercommunal, dont l'élaboration a été engagée par Pré-Bocage Intercom, nécessitera plusieurs mois d'études et de procédure avant son approbation ;

CONSIDERANT que la finalisation de la procédure d'élaboration du PLU de la commune de Villy-Bocage est nécessaire afin de mieux gérer l'urbanisation du périmètre communal.

CONSIDERANT que pour ce motif il est nécessaire de poursuivre la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Villy-Bocage dans son périmètre initial ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

DECIDE de solliciter l'accord de Pré-Bocage Intercom pour que l'EPCI poursuive et achève la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de Villy-Bocage sur son périmètre initial en concertation avec la commune.

Vote pour : 15	Vote contre : 0	Abstention : 0
----------------	-----------------	----------------

2018.07.04 : Demande de dérogation Scolaire :

Une famille souhaite obtenir une dérogation scolaire pour un enfant.

Après en avoir délibéré le conseil municipal n'ayant pas dégagé de majorité, le principe antérieur s'applique : à savoir pas de dérogation (cf RPI).

Vote pour : 5	Vote contre : 5	Abstention : 5
---------------	-----------------	----------------

2018.07.05 : Demande de CUB sur la parcelle B 526 à Fains :

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal que la commune est propriétaire d'une parcelle située à Fains, cadastrée B 526, d'une contenance de 3890 m² qui pourrait être vendue immédiatement pour construire.

En effet, en considérant le fait que, récemment, une autorisation a été délivrée pour l'ouverture d'une entrée sur la RD 6 alors que, pendant longtemps, le département s'y opposait, il est possible qu'une autre autorisation soit délivrée rendant notre parcelle constructible. Pour en être sûr, il suffit de demander un certificat d'urbanisme « opérationnel » (CU b).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à solliciter l'obtention d'un certificat d'urbanisme opérationnel pour la parcelle B 526 située à Fains.

Vote pour : 15	Vote contre : 0	Abstention : 0
----------------	-----------------	----------------

2018.07.06 : Décision modificative N° 01/2018 sur Dépenses Imprévues :

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal que le montant des frais réclamés par le SICEG SI Collège Villers-Bocage et concernant la participation au Collège de Villers-Bocage et les transports associés est supérieur à ce qui est inscrit dans le budget primitif. Il y a lieu de prélever la différence sur les dépenses imprévues.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à procéder aux mouvements de crédits constituant la décision modificative N° 01/2018 et détaillés dans le tableau ci-dessous :

Section	Chapitre	Compte	Montant
Fonctionnement	022	022 Dépenses Imprévues	- 3 811,00 €
Fonctionnement	65	65548 Collège Transport Villers-Bocage	+ 2 737,00 €
Fonctionnement	65	65548 Collège Villers- Bocage	+ 1 074,00 €

Vote pour : 15	Vote contre : 0	Abstention : 0
----------------	-----------------	----------------

2018.07.07 : Informations diverses

→ Date de la prochaine réunion du conseil municipal

Le 18 septembre 2018 à 20h00

→ Point sur l'enquête « cantine » :

Un rendez-vous aura lieu le lundi 09 Juillet à 10 heures en mairie avec le prestataire actuel, Convivio, pour voir s'il peut améliorer sa prestation, notamment en regard du pourcentage d'alimentation bio et locale et ainsi comparer avec l'offre de la société API

→ Sol de Classe

Le revêtement de sol de la salle de classe GS /CP ainsi qu'une bande centrale de celui de la garderie vont être remplacés pendant les vacances d'été.

→ Dans le cadre de « l'éco-école », et en concertation avec les enseignants et les parents d'élèves, 100 kits ont été réservés auprès de l'enseigne commerciale associée à ce projet pour l'opération de nettoyage des 28 et 29 Septembre prochains.

→ Eglise :

Les artisans ayant été choisis lors du dernier conseil, les travaux vont pouvoir commencer. La poutre défectueuse a été retirée. Une nouvelle poutre va être mise en place par les employés de la commune.

→ Point sur le lancement de l'appel d'offres de l'espace culturel :

L'architecte a fini de mettre les différents documents au point. Cependant, il déconseille de lancer la consultation pendant les vacances. Elle sera lancée début septembre.

→ Recensement de la population 2019.

Le prochain recensement de la population aura lieu en Février 2019. Mme Chaperon sera nommée coordinatrice.

→ Problème de vitesse chemin du Buquet.

Des chevaux tenus à la longe sur la route ont été perturbés au passage d'un véhicule dont la vitesse était excessive par rapport à l'endroit (route sinueuse avec une visibilité limitée). Le propriétaire aimerait qu'un panneau de signalisation soit installé indiquant « présence de chevaux ».

M. le Maire signale que la vitesse est limitée à 45 Km/h.

Un conseiller signale qu'en raison de l'élargissement de la route du Buquet en certains endroits les automobilistes roulent trop vite.

Un autre conseiller propose que la vitesse soit réduite à 30 km/h dans la partie sinueuse de cette route.

A suivre...

→ Repas des aînés

Les traditionnels cadeaux offerts à la doyenne et au doyen présents le jour du repas vont être harmonisés.

L'ordre du jour étant épuisé le maire lève la séance à 22h45.



<p style="text-align: center;">CONSEIL MUNICIPAL DE VILLY-BOCAGE SEANCE DU JEUDI 05 JUILLET 2018 N° 2018-08</p>
--

L'an Deux mil dix-huit, le jeudi 05 Juillet à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en réunion extraordinaire au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Norbert LESAGE, Maire.

Présents : Sandrine BERNIER, Michel ECOBICHON, Noëlle GROULT, Christophe LEBON, Gérard LECOUTURIER, Edwige LEMIERE, Gilbert LUBIN, Alain MEILLON, Jean-Luc ROUSSEL, Omar TOUZANI.

Absents excusés représentés :

Daniel JOLY représenté par Gérard LECOUTURIER.

Thérèse ZEKAR représentée par Michel ECOBICHON.

Nathalie JARDIN représentée par Alain MEILLON.

Wilfried LIOT représenté par Jean-Luc ROUSSEL.

Sandrine BERNIER est élue secrétaire.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Rappel de l'ordre du jour :

8. - Demande de dérogation scolaire suite à de nouveaux éléments.

M. le Maire, par convocation datée du 3 Juillet, a invité le conseil à se réunir en urgence compte tenu de la période imminente des congés scolaires d'été, ne permettant plus aux parents d'engager des démarches auprès d'établissements scolaires. En effet, la date du prochain conseil municipal ordinaire est fixée au 18/09/2018 soit après la rentrée scolaire.

Au vu de ces éléments le conseil municipal approuve l'urgence à l'unanimité.

2018.08.01: Demande de dérogation scolaire suite à de nouveaux éléments :

Les parents n'ayant pas obtenu satisfaction, ont souhaité présenter de nouveaux éléments concernant la demande de dérogation scolaire présentée lors du conseil municipal du 03./07/2018.

A la demande des parents M. le Maire a accepté que la parole leur soit donnée avant délibération.

Après avoir entendu les explications des parents et en avoir débattu le conseil municipal a procédé au vote à bulletin secret, à la demande d'un conseiller.

Après dépouillement des bulletins le résultat est le suivant :

Vote pour : 6	Vote contre : 8	Abstention : 1
---------------	-----------------	----------------

La demande de dérogation est donc refusée.

La séance est levée à 21h40.



<p>CONSEIL MUNICIPAL DE VILLY-BOCAGE SEANCE DU MARDI 06 Septembre 2018 N° 2018-09</p>
--

L'an deux mil dix-huit, le jeudi 06 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Norbert LESAGE, Maire.

Présents : Noëlle GROULT, Nathalie JARDIN, Daniel JOLY, Gérard LECOUTURIER, Edwige LEMIERE, Wilfried LIOT, Alain MEILLON, Jean-Luc ROUSSEL, Omar TOUZANI, Thérèse ZEKAR.

Absents excusés représentés :

M. LUBIN Gilbert représenté par Mme Edwige LEMIERE
Mme BERNIER Sandrine représentée par M. Gérard LECOUTURIER
M. LEBON Christophe représenté par M. Jean Luc ROUSSEL
M. ECOBICHON Michel représenté par M. Alain MEILLON

Alain MEILLON est élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Rappel de l'ordre du jour :

1. Approbation des Comptes Rendus des réunions du 03 Juillet 2018 et du 05 Juillet 2018
2. Autorisation d'estimer en justice et Convention d'honoraires (recours contre le plan de zonage assainissement)
3. PLUi: Identification des haies à créer ou à reconstituer
4. Aménagement zone de retournement pour collecte des ordures ménagères
5. Bilan des travaux: Eglise et Ecole

6. Intégration dans le domaine public de la commune par acte notarié, de parcelles, suite à autorisation d'urbanisme, en vue d'élargir la voirie
7. Informations diverses

2018.09.01: Approbation des Comptes Rendus des réunions du 03 Juillet et du 05 Juillet 2018 :

Le compte-rendu du 3 juillet 2018 est approuvé à l'unanimité, après les modifications suivantes :

Informations diverses :

→ Sol de classe

Les revêtements de sol de la salle de classe GS/CP ainsi qu'une bande centrale de celui de la garderie vont être remplacés pendant les vacances d'été.

→ L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45

Vote pour : 15	Vote contre : 0	Abstention : 0
----------------	-----------------	----------------

Le compte-rendu du 5 juillet 2018 est approuvé à l'unanimité, après la modification suivante :

→ L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40

Vote pour : 15	Vote contre : 0	Abstention : 0
----------------	-----------------	----------------

2018.09.02: Autorisation d'ester en justice et Convention d'honoraires (recours contre le plan de zonage assainissement) :

Dans le cadre de l'affaire qui nous oppose à M. et Mme De Rugy, leur avocat a déposé une requête auprès du Tribunal Administratif de CAEN ainsi formulée : « *Contre la décision implicite, confirmée par une décision expresse du 13 Juillet 2018, par laquelle le maire de Villy-Bocage a rejeté le recours gracieux que Monsieur et Madame Laurent de Rugy avaient formé contre la délibération du 13 Février 2018 par laquelle le conseil municipal de Villy-Bocage a approuvé le plan de zonage assainissement applicable sur le territoire de la commune, ensemble la délibération précitée du conseil de Villy-Bocage du 13 Février 2018.* »

Le tribunal nous en a informés par courrier daté du 16 Août 2018. Nous avons un mois, à compter de la réception de ce courrier, pour présenter un mémoire en défense.

Il y a donc lieu, dans un premier temps, d'autoriser M. le Maire à défendre la commune en justice et dans un deuxième temps, de l'autoriser à signer la convention d'honoraires avec notre avocat pour défendre nos intérêts dans les délais impartis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de confier à la SELARL BAUGAS, Société d'Avocats, la défense des intérêts de la commune dans le cadre de l'instance engagée par Monsieur et Madame DE RUGY par requête du 13 Août 2018 portant le numéro 1801988-3

Vote pour : 15	Vote contre : 0	Abstention : 0
----------------	-----------------	----------------

Le conseil municipal autorise à ce titre Monsieur le Maire à signer la convention d'honoraires du cabinet d'avocat retenu

Vote pour : 15	Vote contre : 0	Abstention : 0
----------------	-----------------	----------------

2018.09.03: PLUi – Identification des haies à créer ou à reconstituer :

Pré Bocage Intercom nous demande de valider, ou de faire des observations sur les plans qui nous ont été communiqués, à propos des tracés concernant les haies à créer ou à reconstituer au titre des continuités écologiques.

La commission municipale qui s'est réunie mardi 4 Septembre propose les modifications qui figurent dans les deux tableaux ci-dessous : liste consultable en mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les modifications ci-dessus

Vote pour : 15	Vote contre : 0	Abstention : 0
----------------	-----------------	----------------

2018.09.04 : Aménagement d'une zone de retournement pour la collecte des ordures ménagères :

A la demande de PBI, le ramassage des ordures ménagères, chemin de Cheux, dans les Landes Montbrocq nécessite l'aménagement d'une zone de retournement par le goudronnage d'un terrain devant une entrée charretière.

Le coût des travaux est de 536.53 € TTC et ne peut pas être mis à la charge de PBI au titre de la compétence « voirie » car il est stipulé dans les statuts de PBI que la compétence ne s'exerce que sur les chaussées revêtues. Il y a donc lieu d'inscrire cette dépense au budget communal au titre des travaux neufs de voiries en section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise M. le Maire à engager la dépense.

Vote pour : 9	Vote contre : 5	Abstention : 1
---------------	-----------------	----------------

2018.09.05 : Bilan des travaux : Eglise et Ecole :

Les travaux de restauration de la tribune de l'église ont commencé : la poutre a été posée par les agents communaux. Le plancher de la tribune a été installé par l'entreprise Guilbert et l'entreprise de maçonnerie L.T.B. (Les Travaux du Bessin) va intervenir courant septembre 2018.

Au niveau de l'école : Les revêtements de sol de la salle de classe GS/CP ainsi qu'une bande centrale de celui de la garderie ont été remplacés pendant les vacances d'été. Le tapis de sol de l'aire de jeu situé dans la cour des maternelles a fait l'objet d'une réfection en peinture.

En complément des travaux de l'église, confiés aux entreprises, il est nécessaire d'acheter quelques matériaux pour finir les chantiers, notamment pour l'installation de la balustrade et la remise en place des bancs.

Le Conseil après en avoir délibéré, autorise M. le Maire à engager les dépenses nécessaires qui seront prélevées en section d'investissement. (opération n° 17)

Vote pour : 15	Vote contre : 0	Abstention : 0
----------------	-----------------	----------------

2018.09.06 : Intégration dans le domaine public de la commune par acte notarié, de parcelles, suite à autorisation d'urbanisme, en vue d'élargir la voirie :

Une transaction de vente étant actuellement en cours sur la propriété située, 4 rue du Nid de Pie, il est prévu depuis 1986, (date de signature de l'acte de vente d'origine), que la bande de terrain composée de 4 parcelles cadastrées :

- B 0567 contenance 85 ca
- B 0568 contenance 30 ca
- B 0569 contenance 14 ca
- B 0824 contenance 28 ca

qui longe cette propriété, côté rue, soit cédée gratuitement à la commune.

La transaction de vente en cours permet de concrétiser cette cession en faveur de la commune par acte notarié. Pour ce faire, il est nécessaire d'autoriser M. le Maire à intervenir auprès des vendeurs et du notaire chargé de la vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil autorise M. le Maire à poursuivre les démarches en vue de concrétiser la cession à titre gratuit, en vue de l'élargissement de la voirie.

Vote pour : 12	Vote contre : 1	Abstention : 2
----------------	-----------------	----------------

2018.09.07 : Informations diverses :

- La date de la prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mardi 02 octobre 2018 à 20 h.
- Réunion avec les représentants de PBI le lundi 17 Septembre à 10 heures à propos de l'espace culturel.
- Pour faire face à une pénurie de locaux, l'association de danse country de Noyers-Bocage utilisera la salle des fêtes de Villy-Bocage, dans des créneaux horaires qui restent à déterminer, pour la saison d'activités 2018/2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45



REUNION CONSEIL MUNICIPAL
Du 02 Octobre 2018 - n° 2018-10

L'an Deux mil dix-huit, le mardi 2 octobre à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Norbert LESAGE, Maire.

Présents : Sandrine BERNIER, Noëlle GROULT, Daniel JOLY, Christophe LEBON, Gérard LECOUTURIER, Edwige LEMIERE, Alain MEILLON, Jean-Luc ROUSSEL, Thérèse ZEKAR.

Absent excusé : Wilfried LIOT.

Absents excusés représentés :

Omar TOUZANI représenté par Jean-Luc ROUSSEL
Michel ECOBICHON représenté par Thérèse ZEKAR
Nathalie JARDIN représentée par Alain MEILLON
Gilbert LUBIN représenté par Norbert LESAGE

Sandrine BERNIER est élue secrétaire.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Rappel de l'ordre du jour :

- 1 - Approbation du Compte-Rendu de la réunion du 06 Septembre 2018.
- 2 - Signature du contrat Convivio pour la restauration scolaire.
- 3 - Espace Culturel : Renouvellement des demandes de subventions APCR, DETR et DSIL pour 2019 avec demande de préfinancement.
- 4 - Demande de l'Association des Parents d'Elèves pour le stockage de revues papier et le dépôt temporaire d'une benne de la société GDE.
- 5 - Règlementation du stationnement dans le bourg suite à la pose des plots le long du cimetière.
- 6 - Demande de jeux pour les petits sur le terrain communal.
- 7 - Création des postes d'agents recenseurs.
- 8 - Entretien des sentiers de randonnées de compétence PBI.
- 9 - Création Commission Appel d'Offres Espace Culturel.
- 10 - Informations diverses :
 - Point sur l'affaire de Rugby.
 - Travaux Eglise.
 - Arrêt du PLU
 - Point sur avancement du PLUI par PBI
 - Eclairage public devant la salle des fêtes

2018.10.01: Approbation du Compte-Rendu de la réunion du 06 Septembre 2018 :

Le compte-rendu du 6 septembre 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés, après la modification suivante :

- Délibération 2018.09.02: Autorisation d'ester en justice et Convention d'honoraires (recours contre le plan de zonage assainissement)

« Dans le cadre de l'affaire qui nous oppose à M. et Mme De Ruggy... »

Remplacé par « Dans le cadre de l'affaire qui oppose M. et Mme De Ruggy à la commune »

2018.10.02 : Signature du contrat Convivio pour la restauration scolaire :

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'après comparaison avec l'offre d'une autre société de fournitures de repas et négociation avec le prestataire actuel, ce dernier a introduit quelques modifications à son projet de contrat en liaison froide et maintenu la mise à disposition gratuite d'une étuve. Il a par ailleurs réduit de 9.500 à 7.600 le nombre annuel de repas en dessous duquel il est prévu une indemnité de 0,30 € Hors Taxes par repas manquant. Son engagement porte également sur la fourniture de 2 composantes du repas issues de l'agriculture biologique par semaine. La prestation s'établit avec un coût de repas fixé à 2,30 € TTC

M. le Maire propose au conseil de l'autoriser à régulariser le contrat avec la société CONVIVIO qui a pris effet au jour de la rentrée scolaire et sera valable pour l'année scolaire 2018/2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise M. le Maire à régulariser le contrat et à le signer.

Vote pour : 14	Vote contre : 0	Abstention : 0
----------------	-----------------	----------------

2018.10.03 : Espace Culturel : Renouvellement des demandes de subventions APCR, DETR et DSIL pour 2019 avec demande de préfinancement :

Monsieur le Maire rappelle au conseil que certaines demandes de subventions pour la création et l'aménagement de l'espace culturel n'ont pas abouti en 2018. Il propose au conseil de renouveler ces demandes au titre de l'exercice 2019 et de solliciter l'autorisation de les préfinancer. Il précise que les autorisations de préfinancement, si elles sont accordées, ne signifient pas que les subventions seront systématiquement obtenues.

Il indique que PBI doit, dans un prochain courrier, apporter des précisions en matière de répartition de la compétence « culturelle » entre les communes et l'intercommunalité, notamment sur le fait que la compétence dévolue à PBI ne porte pas sur les constructions, sauf celles qui sont inscrites dans les statuts. Ce courrier sera transmis en appui des demandes de renouvellement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise, à l'unanimité des membres présents ou représentés, M. le Maire à renouveler les demandes de subventions ci-dessus.

Vote pour : 14	Vote contre : 0	Abstention : 0
----------------	-----------------	----------------

2018.10.04 : Demande de l'Association des Parents d'Elèves pour le stockage de revues papier et le dépôt temporaire d'une benne de la société GDE :

Monsieur le Maire fait savoir au conseil que, dans le cadre de l'opération « éco-école », l'APE souhaite organiser une collecte de revues et papiers qui sera récupérée plusieurs fois dans l'année dans une benne déposée par la société GDE sur un emplacement qui reste à déterminer.

Un compromis a été trouvé, le conseil municipal invite les représentants de l'APE à poursuivre leur projet et à tenir le conseil au courant de son avancement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité des membres présents ou représentés sur cette base.

Vote pour : 14	Vote contre : 0	Abstention : 0
----------------	-----------------	----------------

2018.10.05 : Règlementation du stationnement dans le bourg suite à la pose des plots le long du cimetière :

Monsieur le Maire rappelle que la pose de plots pour matérialiser un chemin piétonnier, le long du mur du cimetière, rue des écoles, a été effectuée pendant les vacances d'été. De ce fait, la largeur de la chaussée a été réduite et il serait nécessaire d'interdire le stationnement des deux côtés de cette rue en sens unique. Il souhaite obtenir l'avis du conseil à ce sujet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés émet un avis favorable à l'interdiction du stationnement des deux côtés sur une partie de la rue des écoles (à partir du n°5 jusqu' à son débouché rue de l'Abbé Vimard). Il charge M. le Maire de prendre l'arrêté et d'acheter le matériel de signalisation nécessaire.

Vote pour : 14	Vote contre : 0	Abstention : 0
----------------	-----------------	----------------

2018.10.06 : Demande de jeux pour les petits sur le terrain communal :

Monsieur le Maire fait savoir au conseil que plusieurs parents lui ont demandé si la commune envisageait d'installer des jeux d'extérieur destinés aux jeunes enfants (exemple : toboggan, balançoire...) et souhaite avoir l'avis du conseil sur cette demande.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal envisage l'installation et l'acquisition de jeux pour les jeunes enfants. La dépense sera inscrite au budget 2019.

Vote pour : 13	Vote contre : 1	Abstention : 0
----------------	-----------------	----------------

2018.10.07 : Création des postes d'agents recenseurs :

Monsieur le Maire rappelle que le recensement de la population aura lieu en Février/Mars prochains et qu'il y a lieu de recruter deux agents recenseurs pour effectuer ce travail. A cette fin, il est donc nécessaire de créer deux postes d'agents recenseurs, et ce, en application des textes suivants :

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- la Loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3,
- la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité (notamment son titre V, articles 156 à 158,
- le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 fixant l'année de recensement pour chaque commune
- le décret N° 88-145 du Février 1988 relatif aux agents non-titulaires,
- le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise M. le Maire à créer ces deux postes de non titulaires, à temps non complet, en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour une durée limitée aux opérations du recensement.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 012 du budget 2019.

Les agents seront payés sur la base d'un forfait de 950.00 € (tarif 2014) brut par agent.

La dotation 2019 de l'INSEE est de 1453,00 € et sera imputée en recettes au chapitre 74 du budget 2019.

Vote pour : 14	Vote contre : 0	Abstention : 0
----------------	-----------------	----------------

2018.10.08 : Entretien des sentiers de randonnées de compétence PBI :

Monsieur le Maire fait savoir au conseil que, pour l'instant et en application d'un accord initialement conclu avec VBI, l'entretien des chemins inscrits au titre des chemins de randonnées « PBI » est effectué par les

agents communaux et par le matériel de la commune. Il propose que cet entretien soit dès que possible repris en charge par PBI.

Les sentiers concernés sont :

- De l'Ecanet vers la vallée de la Seulline
- Entre Plaine et Bocage

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés décide de rendre l'entretien des sentiers ci-dessus à PBI.

Vote pour : 14

Vote contre : 0

Abstention : 0

2018.10.09 : Création Commission Appel d'Offres Espace Culturel :

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre de la consultation en cours, pour la création d'un espace culturel, la constitution d'une commission d'appel d'offres n'est pas obligatoire dans la mesure où il s'agit d'une consultation d'entreprises en « procédure adaptée ».

Cependant la commune peut y recourir. Dans ce cas, la commission n'a qu'un rôle consultatif.

Il propose néanmoins de constituer cette commission qui est composée par rapport à la taille de la commune (- de 3500 habitants), outre le maire, de 3 titulaires et de 3 suppléants élus par le conseil municipal à la représentation du plus fort reste.

Sont candidats au poste de titulaire :

- M. Gérard LECOUTURIER
- M. Daniel JOLY
- M. Jean-Luc ROUSSEL

Sont candidats au poste de suppléant :

- Mme Noëlle GROULT
- M. Christophe LEBON
- Mme Thérèse ZEKAR

M. le Maire propose de procéder au vote à scrutin public. Sa proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Le vote donne le résultat suivant :

Délégués titulaires :

- M. Gérard LECOUTURIER (vote pour : 14)
- M. Daniel JOLY (vote pour : 14)
- M. Jean-Luc ROUSSEL (vote pour : 14)

Délégués suppléants :

- Mme Noëlle GROULT (vote pour : 14)
- M. Christophe LEBON (vote pour : 14)
- Mme Thérèse ZEKAR (vote pour : 14)

Vote pour : 14

Vote contre : 0

Abstention : 0

2018.10.10 : Informations diverses :

Point sur l'affaire de Rugy : Des échanges avec notre avocat sont en cours pour répondre au mémoire déposé par la partie adverse.

Travaux dans l'église :

La partie menuiserie est terminée. Le maçon intervient cette semaine.

Arrêt du PLU par PBI :

Notre projet de PLU a été arrêté par PBI lors du conseil communautaire de mercredi dernier (26 Septembre). La démarche va se poursuivre par la consultation des personnes publiques associées et, partiellement concomitante, par l'enquête publique, après désignation d'un commissaire enquêteur.

Point sur l'avancement du PLUI par PBI :

Une réunion de travail a lieu demain (mercredi 3 Octobre) dans la salle Richard Lenoir à Villers Bocage. Nous y ferons valoir encore des omissions par rapport aux différents documents qu'on a fourni au bureau d'études chargé de ce dossier.

Eclairage public devant la salle des fêtes :

L'éclairage public n'a pas fonctionné le matin du vide grenier. Le problème est maintenant réglé.

Plan Paysage :

Pré-Bocage Intercom lance en cette rentrée la réalisation d'un Plan Paysage afin de mieux maîtriser, anticiper les évolutions de notre territoire et concilier le développement économique et la préservation de son cadre de vie. La volonté de l'intercommunalité est d'associer très largement les acteurs de son territoire pour échanger autour du paysage actuel et de son évolution, et d'aboutir à un plan opérationnel partagé.

Pour ce faire il est prévu 3 ateliers les 11 et 12 octobre à Villers-Bocage et aux Monts d'Aunay. Ces ateliers permettront à tous d'être informés de la démarche en cours, de ses objectifs et de son calendrier. L'atelier de Villers-Bocage aura lieu le 11 octobre de 14h à 16h30, salle du Numéripôle, rue Richard Lenoir.

Norbert Lesage, Daniel Joly et Jean-Luc Roussel représenteront la commune à ces ateliers mais la réunion est ouverte à tous sous réserve d'inscription préalable auprès de PBI, si possible avant le 3 octobre.

Date de la prochaine réunion :

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le mardi 13 novembre à 20h15.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45.



<p style="text-align: center;">REUNION CONSEIL MUNICIPAL Du 13 Novembre 2018 - n° 2018-11</p>

L'an Deux mil dix-huit, le mardi 13 Novembre à 20 heures 15, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Norbert LESAGE, Maire.

Présents : Sandrine BERNIER, Michel ECOBICHON, Noëlle GROULT, Nathalie JARDIN, Daniel JOLY, Christophe LEBON, Gérard LECOUTURIER, Edwige LEMIERE, Wilfried LIOT, Alain MEILLON, Jean-Luc ROUSSEL, Omar TOUZANI, Thérèse ZEKAR.

Excusé représenté :

Gilbert LUBIN représenté par Edwige LEMIERE

Sandrine BERNIER est élue secrétaire.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Rappel de l'ordre du jour :

1. Approbation du Compte-Rendu de la réunion du 02 Octobre 2018.
2. Retrait de la commune déléguée de Pont-Farcy du SDEC ÉNERGIE.
3. Adhésion de la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon au SDEC ÉNERGIE.
4. Communauté de communes Pré-Bocage Intercom : Organisation des ALSH le mercredi - Modification statutaire.
5. Communauté de communes Pré-Bocage Intercom : Assainissement : Schémas directeurs d'assainissement - Modification statutaire.
6. Demande de subvention Exceptionnelle pour les 60 ans de la Troupe Tonton Marcel.
7. Extinction de dettes.
8. Acquisition du Photocopieur mairie.
9. Choix du prestataire pour le site internet de la Commune.
10. Espace Culturel :
 - Résultat de l'ouverture des plis.
 - Relance pour les lots infructueux.
 - Modification de la délibération pour le renouvellement de l'aide financière " APCR " auprès du Département.
11. Accord de délégations au Maire en application de l'article L2122-22 du CGCT.
12. Informations diverses:
 - Date de la prochaine réunion du conseil municipal.

2018.11.01: Approbation du Compte-Rendu de la réunion du 02 octobre 2018 :

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 2 octobre est approuvé à l'unanimité

Vote pour : 15	Vote contre : 0	Abstention : 0
----------------	-----------------	----------------

2018.11.02 : Retrait de la commune déléguée de Pont-Farcy du SDEC ÉNERGIE :

Monsieur le Maire expose que la commune nouvelle de Tessy-Bocage dans la Manche, créée au 1^{er} janvier 2018 et constituée des communes de Tessy-sur-Vire et de Pont-Farcy, a demandé, par délibération en date du 5 avril 2018, le retrait du SDEC ÉNERGIE de la commune déléguée de Pont-Farcy ; celle-ci ayant été rattachée au département de la Manche à l'occasion de cette fusion.

Lors de son assemblée du 20 septembre 2018, le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE a approuvé ce retrait, au 31 décembre 2018.

Conformément aux dispositions visées à l'article L5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SDEC ÉNERGIE a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur ce retrait.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

à l'unanimité

approuve le retrait de la commune déléguée de Pont-Farcy du SDEC ÉNERGIE ;

Vote pour : 15	Vote contre : 0	Abstention : 0
----------------	-----------------	----------------

2018.11.03 : Adhésion de la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon au SDEC ÉNERGIE :

Monsieur le Maire expose que, par délibération en date du 28 juin 2018, la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon a émis le souhait d'être adhérente au SDEC ÉNERGIE afin de pouvoir lui transférer ses compétences « Energies renouvelables » et « Eclairage Public ».

Lors de son assemblée du 20 septembre 2018, le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE a approuvé l'adhésion de la Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon, au 1^{er} janvier 2019. Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SDEC ÉNERGIE a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette adhésion.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

à l'unanimité

approuve l'adhésion de la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon au SDEC ÉNERGIE

Vote pour : 15

Vote contre : 0

Abstention : 0

2018.11.04 : Communauté de communes Pré-Bocage Intercom : Organisation des ALSH le mercredi -

Modification statutaire :

Monsieur le Maire indique que lors du Conseil Communautaire du 26 septembre 2018, une modification statutaire a été approuvée à l'unanimité.

Par conséquent, en application de l'article L. 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune doit Autoriser ou non la communauté de communes à faire une modification statutaire (délibération n° 20180926-12 de la communauté de communes en annexe)

Le décret du 23 juillet 2018 modifie la définition des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires pour tenir compte de la possibilité d'organiser la semaine scolaire sur quatre journées. L'accueil de loisirs organisé le mercredi sans école devient un accueil de loisirs périscolaire et l'accueil de loisirs extrascolaire sera désormais celui qui se déroule les samedis où il n'y a pas école, les dimanches et pendant les vacances scolaires.

Ainsi, une communauté de communes compétente uniquement en matière d'activités extrascolaires devra introduire une modification statutaire si elle souhaite pouvoir assurer les activités périscolaires du mercredi toute la journée ; il en va de même si cet EPCI n'était compétent que pour les activités périscolaires du mercredi après-midi, les statuts devront être modifiés pour étendre la compétence à la journée entière.

Cette compétence est désormais à inscrire dans le bloc de compétence « action sociale d'intérêt communautaire ».

Rappel des statuts de PBI :

« B – COMPETENCES OPTIONNELLES

2° Politique du logement et du cadre de vie

[...]

La communauté de communes est compétente pour :

- Toutes les activités dédiées à la jeunesse (hors compétence scolaire et périscolaire),
- L'organisation des accueils périscolaires uniquement des mercredis après-midi ;
- L'organisation des transports périscolaires des écoles vers les accueils périscolaires uniquement des mercredis après-midi. »

Objectif :

- Faire évoluer les statuts de Pré-Bocage Intercom relative à la compétence jeunesse,

La demande de modification statutaire de Pré-Bocage Intercom prévoit de :

- **DEPLACER** ladite compétence jeunesse du bloc « 2° Politique du logement et du cadre de vie » vers le bloc « 5° Action sociale d'intérêt communautaire » des compétences optionnelles de Pré-Bocage Intercom ;
- **RETIRER** des statuts :

« La communauté de communes est compétente pour :

- ✓ Toutes les activités dédiées à la jeunesse (hors compétence scolaire et périscolaire),
- ✓ L'organisation des accueils périscolaires uniquement des mercredis après-midi ;
- ✓ L'organisation des transports périscolaires des écoles vers les accueils périscolaires uniquement des mercredis après-midi. »
- **PROPOSER** de compléter dans une délibération annexe la définition d'intérêt communautaire de l'action sociale comme suit :

« La communauté de communes est compétente pour :

- ✓ Toutes les activités dédiées à la jeunesse (hors compétence scolaire et périscolaire),
- ✓ L'organisation des accueils périscolaires des mercredis toute la journée ».

Pour information

En vertu de l'article L5214-16 du CGCT, le conseil communautaire de Pré-Bocage Intercom a approuvé à l'unanimité, dans une seconde délibération, la définition de l'intérêt communautaire de l'action sociale.

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette modification statutaire

Votes Favorables: 15

Votes Défavorables : 0

Abstentions : 0

2018.11.05 : Communauté de communes Pré-Bocage Intercom : Assainissement : Schémas directeurs d'assainissement - Modification statutaire :

Monsieur le Maire indique que lors du Conseil Communautaire du 26 septembre 2018, une modification statutaire a été approuvée à l'unanimité.

Par conséquent, en application de l'article L. 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune doit Autoriser ou non la communauté de communes à faire une modification statutaire (délibération n° 20180926-14 de la communauté de communes en annexe)

Les statuts de Pré-Bocage Intercom, et notamment la compétence facultative « assainissement non collectif des eaux usées », précisent que la communauté de communes « assure la réalisation des Schémas Directeurs d'Assainissement pour le compte des communes qui n'en sont pas dotées ».

Avec la création des communes nouvelles, il est nécessaire de faire évoluer les statuts. Pour cela, il convient de retirer la mention « qui n'en sont pas dotées ».

La demande de modification statutaire de Pré-Bocage Intercom prévoit la rédaction suivante :

« La communauté de communes assure la réalisation des Schémas Directeurs d'Assainissement pour le compte de ses communes membres ».

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve cette modification statutaire

Votes Favorables: 15

Votes Défavorables : 0

Abstentions : 0

2018.11.06 : Demande de subvention Exceptionnelle pour les 60 ans de la Troupe Tonton Marcel et d'utilisation de l'église:

Monsieur le Maire fait savoir qu'il a reçu un courrier du Président de la troupe de théâtre « Tonton Marcel » qui, à l'occasion de la commémoration des 60 ans de la troupe l'an prochain, aimerait obtenir une participation de la commune pour l'aider à marquer cet événement. L'association est à la recherche d'un financement à hauteur de 2.000 €.

Par ailleurs, pour les besoins des spectacles organisés les 26 et 27 avril 2019, la troupe nous demande l'autorisation d'utiliser l'église.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise la troupe Tonton Marcel à utiliser l'église, sous réserve de produire une attestation d'assurance pour occuper ce lieu qui n'est pas celui habituel de ses représentations.

Vote pour : 15	Vote contre : 0	Abstention : 0
----------------	-----------------	----------------

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de prendre en charge l'organisation et le financement d'un feu d'artifice à l'occasion de cet évènement.

Après étude des coûts, la dépense sera inscrite au budget de l'exercice 2019.

Les 5 conseillers municipaux adhérents à TTM n'ont pas participé au vote et aux discussions.

Vote pour : 10	Vote contre : 0	Abstention : 0
----------------	-----------------	----------------

2018.11.07 : Extinction de dette :

Monsieur le Maire fait savoir qu'il a été informé par les services de la perception qu'il y a lieu d'inscrire à l'article 6542 la somme de 35,60 € pour enregistrer un effacement de dette prononcée par le tribunal d'instance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à procéder à cet effacement de dette.

Vote pour : 15	Vote contre : 0	Abstention : 0
----------------	-----------------	----------------

2018.11.08 : Acquisition d'un Photocopieur pour la mairie :

M. le Maire fait savoir que la commission « animation- communication-relations avec les associations » s'est réunie conjointement avec la commission « finances-budget » le 6 Novembre pour examiner différents devis concernant l'acquisition d'un copieur pour la mairie.

L'offre proposée par KODEN pour l'achat d'un matériel « SHARP » modèle MX 2630 NEU d'un montant de 3190€ HT a été retenue. Cette offre comporte un coût de fonctionnement (consommables) de 0,0039 € HT par copie N&B et de 0,039 €HT par copie couleur. M. le Maire demande au conseil de valider cette proposition.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise M. le Maire à acquérir le matériel choisi.

La dépense est inscrite au budget de l'exercice 2018 à l'article 2183 de l'opération n° 14

Vote pour : 15	Vote contre : 0	Abstention : 0
----------------	-----------------	----------------

2018.11.09 : Choix du prestataire pour la création du site internet de la Commune :

M. le Maire fait savoir que la commission « animation- communication-relations avec les associations » s'est réunie conjointement avec la commission « finances-budget » le 6 novembre 2018 pour examiner différents devis concernant la création du site internet de la commune.

L'offre proposée par AIDEC de Villers-Bocage a été retenue et M. le Maire demande au conseil municipal de valider cette proposition pour un montant de 3496,80 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de retenir l'offre AIDEC pour une réalisation début 2019 et charge M. le Maire d'effectuer les démarches dans ce sens.

Vote pour : 15	Vote contre : 0	Abstention : 0
----------------	-----------------	----------------

2018.11.10 : Espace Culturel: Résultat de l'ouverture des plis, relance pour les lots infructueux :

M. le Maire fait savoir au conseil que l'ouverture des plis concernant la consultation d'entreprises pour l'aménagement de l'espace culturel, selon la procédure « MAPA » (marché à procédure adaptée) fait ressortir que 3 lots n'ont reçu aucune réponse, il s'agit des lots n°5 (plomberie), n° 8 (feronnerie) et n° 9 (carrelage-faïence). Par ailleurs deux lots ont reçu une réponse pour un montant nettement supérieur à l'estimation de l'architecte. Il s'agit des lots n° 6A (électricité-VMC-Chauffage) et n° 10 (aménagements extérieurs). Il propose donc de déclarer infructueux les lots n° 5, 6A, 8, 9 et 10 et de relancer une nouvelle consultation pour ces lots.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de déclarer infructueuse la consultation pour les lots n° 5, 6A, 8, 9 et 10 et autorise M. le Maire à relancer une consultation pour ces lots en précisant qu'en cas de besoin, il autorise le maire à procéder aux négociations nécessaires à l'aboutissement de cette consultation.

Vote pour : 15	Vote contre : 0	Abstention : 0
----------------	-----------------	----------------

2018.11.11 : Espace culturel : modification de la délibération pour le renouvellement de l'aide financière « APCR » auprès du département :

M. le Maire précise que la délibération prise le 2 Octobre 2018 doit être refaite pour correspondre au modèle prescrit par le Département. Il y a donc lieu de remplacer le texte pris le 2 Octobre par le suivant :

*« Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'estimation des travaux pour la réalisation d'un espace culturel L'ensemble est évalué à 352 500 € HT, soit 422 500 € TTC.
Cette dépense est inscrite partiellement au budget 2018 et sera complétée au budget 2019.*

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ***sollicite** la conclusion d'un contrat de 2 ans auprès du Conseil Départemental, portant sur la période 2019-2020 et l'attribution à ce titre d'une aide financière pour le projet ci-dessus à intégrer au contrat ;*
- ***autorise** M. le Maire à signer le contrat ainsi que tout autre document nécessaire à l'application de la présente délibération. »*

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de substituer la présente délibération à celle du 2 Octobre 2018.

Vote pour : 15	Vote contre : 0	Abstention : 0
----------------	-----------------	----------------

2018.11.12 : Accord de délégations au Maire en application de l'article L2122-22 du CGCT

M. le Maire propose de remplacer la délibération prise le 28 mars 2014 par une nouvelle lui accordant une délégation pour les cas suivants :

- 6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes
- 8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Etant précisé que, en application de l'article L2122-23 :

- Les décisions prises par le maire en vertu de l'article L. 2122-22 sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations des conseils municipaux portant sur les mêmes objets.
- Sauf disposition contraire dans la délibération portant délégation, les décisions prises en application de celle-ci peuvent être signées par un adjoint ou un conseiller municipal agissant par délégation du maire

dans les conditions fixées à l'article L. 2122-18. Sauf disposition contraire dans la délibération, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la délégation sont prises, en cas d'empêchement du maire, par le conseil municipal.

- Le maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal.
- Le conseil municipal peut toujours mettre fin à la délégation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accorder les délégations ci-dessus à M. le Maire.

Vote pour : 15

Vote contre : 0

Abstention : 0

2018.11.13: Informations diverses :

- Date de la prochaine réunion du conseil municipal : elle est fixée au 11 décembre 2018 à 20h00

- Rappel : date du Noël des enfants de la commune : le 8 décembre à 14h30,

- **Date du repas des aînés** : Le 9 décembre, à partir de 12 h 30. La préparation de la salle des fêtes pour ces deux manifestations aura lieu le vendredi 7 décembre à 18h. Tous les conseillers municipaux sont invités à donner un coup de main.

- Infos de la réunion du syndicat intercommunal du collège de Villers-Bocage à laquelle participaient Wilfried Liot et Nathalie Jardin : cette année le collège compte 595 élèves dont 525 demi-pensionnaires. Une classe supplémentaire de 6^{ème} a été ouverte et 400 élèves prennent le bus.

- **Illuminations de Noël** : Comme l'an passé, rosace sur le clocher de l'église ; panneau sur le mur de la salle des fêtes et guirlandes dans les arbres le long de la Route de Bayeux.

- **Travaux dans l'église** : Rendez-vous de chantier avec le menuisier le jeudi 15 Novembre à 8h30 pour modification de la protection de l'escalier de la tribune. Par ailleurs, la rambarde est en cours de remontage par les employés communaux ainsi qu'un lambris sur une hauteur d'environ 1 mètre en périphérie de la tribune. Pour éventuellement compléter la remise en état de l'intérieur de l'église, des devis de peinture vont être demandés. La décision sera fonction du montant et des finances de la commune.

- **Columbarium** : préalablement aux demandes de devis, une visite de 4 sites est organisée le lundi 19 Novembre à 9h30.

- Ramassage des sacs jaunes :

- Aux Landes de Montbrocq, des ambassadrices du tri ont repéré des sacs contenant des produits ne correspondant pas aux critères de recyclage. Ces sacs ont été écartés du ramassage par l'apposition d'une étiquette particulière. Les riverains ont été invités par courrier de la mairie à reprendre leurs sacs respectifs pour effectuer un tri conforme. La plupart se sont soumis de bonne grâce à ce tri mais il y a quelques récalcitrants qui vont faire l'objet d'un rappel à la règle et, si nécessaire, de mesures plus contraignantes.

- Au lieudit « Nouméa », route de Saint Louet : le problème est différent. Des riverains déposent en permanence les sacs jaunes en bordure de route alors qu'ils ne doivent être déposés que la veille du ramassage. Un courrier rappelant cette règle d'hygiène et de salubrité va leur être adressé.

- **Stationnement rue des écoles** : l'arrêté municipal interdisant le stationnement des 2 côtés sur une partie de la voie sera opérationnel avant la fin de l'année.

- **Cantine scolaire** : une enquête sera menée par 2 membres de la commission scolaire, sur une semaine, pour peser les déchets des repas avec pour questionnement l'analyse de ce qui part à la poubelle et pour voir quelles mesures prendre pour limiter le gâchis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.



INFOS COMMUNALES

DISTRIBUTION DES SACS POUBELLES :



DISTRIBUTION
SACS POUBELLES
en MAIRIE

Le 11 janvier 2019 de **15h30 à 18h00**

Le 12 janvier 2019 de **9h00 à 12h00**

Ensuite, aux heures d'ouverture de la Mairie,

Puis à compter du 12/02/2019
à PBI à Villers-Bocage



POINT TRAVAUX

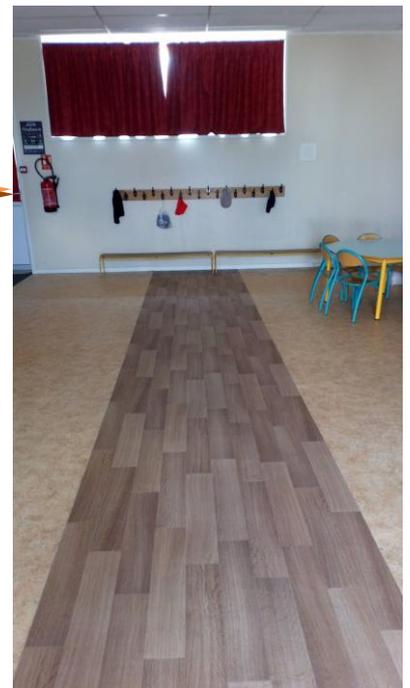
Le tapis des jeux extérieurs situés dans la cour des maternelles a été repeint.



Le revêtement de sol de la classe de GS/CP a été entièrement changé durant la période des vacances d'été.



Une bande du sol de la salle de Garderie a également été changée à la même période.



Le balisage d'un chemin piétonnier a été réalisé de la sortie de l'école jusqu'au parking derrière l'église (rue de l'Abbé Vimard)



RAMASSAGE DES DECHETS



Nous souhaitons rappeler à l'ensemble des habitants, **les règles d'utilisation des sacs poubelle**, à savoir :

LES SACS JAUNES DOIVENT CONTENIR UNIQUEMENT :

- BOUTELLES ET FLACONS EN PLASTIQUE - BOUTELLES ET BOITES METALLIQUES – COUVERCLES DE POTS - CARTONS - PAPIERS – JOURNAUX – MAGAZINES (sans films plastiques) –BRIQUES ALIMENTAIRES



LES SACS BLANCS V.B.I. DOIVENT CONTENIR UNIQUEMENT :

DES ORDURES MENAGERES

TROP NOMBREUX SONT LES SACS NON RAMASSES PAR LES RIPPEURS DU FAIT DE L'ABSENCE CORRECTE DE TRI.

Par ailleurs nous invitons les habitants qui utilisent les bacs en bois mis à leur disposition à ne déposer que des sacs « jaunes » ou « blancs » **à l'exclusion de tout autre détritrus.**

Le dépôt des sacs blancs et jaunes doit être effectué uniquement la veille au soir du ramassage, à partir de 19h, faute de quoi ces sacs sont bien souvent éventrés par des animaux errants et de ce fait ne sont pas collectés.

Le dépôt des déchets ménagers en dehors des bacs ou des lieux réservés à cet effet (déchetteries) est passible d'une contravention.



OPERATION « NETTOYONS LA NATURE »

L'école et la mairie de Villy Bocage ont organisé, sur 2 journées (28 et 29 septembre), l'opération «NETTOYONS LA NATURE » avec le soutien des magasins E. Leclerc.



L'École s'est entièrement impliquée, et la commune de son côté a procédé au « boîtage » de 300 flyers annonçant l'événement et invitant les habitants à se mobiliser en faisant un geste pour la planète, en participant au ramassage des divers objets polluants les différents lieux dits de la commune.

Le vendredi 28 septembre, le regroupement des classes a permis de mobiliser les enfants. Les professeurs, accompagnés par des parents, ont encadré les divers groupes constitués. Les enfants ont mené leur action en se répartissant différents secteurs du bourg.

Le samedi 29 septembre, c'était au tour des adultes de se mobiliser. Une mobilisation plus modeste puisque 12 personnes seulement avaient répondu présent.

En conclusion, 2 journées qui se sont déroulées dans une excellente ambiance, et ont permis de sensibiliser les enfants à la protection de la nature et de récolter :

- **12 sacs de déchets** divers pour un **poids total de 64 Kg** (dont 2 sacs contenant exclusivement des bouteilles en verre pour un poids de 15 kg)

Une expérience que nous renouvelerons probablement en 2019.



ÉCOLE DES SOURCES

Rappel des horaires de classe : 8 h 45 - 12 h et 13 h 30 - 16 h 15



Effectif stable pour la rentrée et beaucoup de projets

L'école du RPI de Villy-Bocage qui regroupe la commune de Monts-en-Bessin, accueille 84 enfants répartis dans quatre classes (petite et moyenne section, grande section CP, CE1 et CM1, et CE2 et CM2).

Parmi les enseignants, Marie LEVOUX remplace Mme HOREL partie à la retraite. Elle s'occupe de la classe de CE1 et CM1. Deux mi-temps remplacent Nadège CAPEL, il s'agit de Cyril MENARD et Séverine SAINT qui ont en charge la classe de CE2 et CM2.

De gauche à droite sur la photo : Séverine GOGO (*remplaçante*), Marie LEVOUX (*classe CE1 et CM1*), Florent LUCAS (*Directeur – classe GS et CP*), Séverine SAINT (*classe CE2 et CM2*), Cyril MENARD (*classe CE2 et CM2*), Sophie DUCHEMIN (*maternelle PS et MS*)



Parmi les nombreux projets pédagogiques, toujours le projet Eco école, qui cette année sera axé sur la santé. Les CM1 et CM2 participeront à des cours de secourisme dispensés par les pompiers

« Les enfants vont participer au Doc (Doigt dans l'oreille d'un chauve). C'est une structure de musique expérimentale avec la présence de vrais musiciens, de janvier à mai. Un concert aura lieu en fin d'année. Autre activité, pour les petits, de janvier à juin, avec une initiation musique avec Manuela de Montezan qui se clôturera par un spectacle. À partir de mars, un projet de cirque est prévu. Les enfants assisteront au Festival du cirque à Bayeux, et proposeront un spectacle à la kermesse de l'école », ajoute Florent Lucas, directeur.

Une rentrée scolaire en musique à l'école primaire

Lundi, la rentrée scolaire en musique s'est déroulée dans de nombreux établissements scolaires, comme à l'école primaire de Villy-Bocage. Tous les élèves étaient invités à la salle polyvalente pour un concert de musique donné par le Doc (Doigt dans l'oreille d'un chauve) de Saint-Germain-d'Ectot avec la présence de deux musiciens professionnels, Guylaine Cosserson et Clément Lebrun.



Photo Ouest France 06/09/2018

Pour le directeur, Florent Lucas, « la rentrée en musique permet d'accueillir chaleureusement les élèves. Elle permet d'encourager la pratique musicale et de sensibiliser les élèves à ses apports éducatifs. La pratique musicale collective, outre le plaisir qu'elle procure, a des vertus éducatives particulières. »

NOEL DES ENFANTS DE LA COMMUNE

C'est le samedi 8 décembre que la Municipalité avait choisi pour convier les enfants de la commune à venir accueillir le Père Noël. Avant son arrivée, tous les enfants ont assisté au spectacle de Prestidigitation et de Ventriloquie présenté par "MAGIC CHARLY".

Les tours de magie ont émerveillé enfants et parents qui ont pu également monter sur scène pour aider le magicien dans quelques-uns de ses tours.



A l'issue du spectacle, « Magic Charly » a réalisé le Tour que les enfants attendaient tous, l'apparition du "Père Noël". Dès son arrivée, celui-ci a distribué cadeaux et friandises. Les enfants ainsi que les parents étaient invités à profiter de la collation préparée par la commune.

Les enfants ont pu adresser directement au Père Noël leur dernier souhait, certains lui ont même remis la lettre qu'ils n'avaient pas eu le temps de poster. Une façon de s'assurer que cette dernière arrivera au bon endroit...

Le Père Noël a promis qu'il serait de retour l'année prochaine ...

Un après-midi convivial et bien sympathique pour marquer la fin de l'année 2018.



REPAS ANNUEL DE NOS AINES



Le dimanche 9 décembre, les Aînés de la Commune étaient conviés au repas traditionnel organisé par la Municipalité.

Après avoir souhaité la bienvenue aux 80 participants et salué la présence de M. Christian HAURET, Conseiller Départemental, M. le Maire a invité les personnes présentes à observer « Une minute de silence » en mémoire des défunts. Dans son discours, il a

également rappelé les projets réalisés au cours de l'année 2018 et évoqué ceux qui seront mis en œuvre courant 2019.

Les doyens de cet après-midi festif : Mme ENEE Paulette et M. HAMEL Roland, ont été chaleureusement félicités par M. le Maire, qui leur a remis un présent au nom de la municipalité.



INFOS ASSOCIATIVES

A.P.E. (Association Parents Elèves)



L'Association des Parents d'Elèves (APE) de l'école des sources organise en partenariat avec le Groupe Dauphin Environnement (GDE) une **collecte de papier** sur l'année scolaire 2018-2019. Le papier récupéré sera recyclé, ce qui permettra à l'APE de récolter des bénéfices au profit de l'école. Afin de récupérer davantage de papier, l'APE propose aux habitants de la commune de Villy-Bocage de participer également à ce projet.

Voici les différents types de papier que vous pouvez récupérer (**pas de spirale, pas de plastique**) :



Courrier – lettres –
papier de bureau



Prospectus



Livres – archives



Journaux - magazines

Vous pouvez ensuite apporter à l'école le papier que vous avez récupéré. A cette fin, l'APE tiendra des permanences à l'école aux dates suivantes :

- ✓ le samedi 19 janvier 2018 de 10h à 12h
- ✓ le samedi 16 février 2018 de 10h à 12h
- ✓ le samedi 16 mars 2018 de 10h à 12h

Vous pouvez également apporter votre papier plus régulièrement à l'école. Une poubelle est mise à votre disposition les jours d'école (lundi, mardi, jeudi, vendredi, de 8h à 18h). Cette poubelle se trouve au niveau du petit portillon de la cour des maternelles.

Si vous souhaitez obtenir davantage d'informations sur ce projet, vous pouvez contacter l'APE par email (ape.ecoledessources@gmail.com) ou par téléphone (06-64-11-65-90).

Nous restons à votre disposition pour toutes informations complémentaires et nous vous remercions par avance de votre participation à ce projet de recyclage. Nous comptons sur vous !

Les membres de l'APE L'école de nos loustics.



BOURSE PUERICULTURE

L'Association des Parents d'Élèves de l'école des sources a organisé le samedi 17 novembre une bourse aux jouets, vêtements et matériel de puériculture. Comme l'année dernière, cette bourse fut un succès ! Les bénéficiaires récoltés permettront de financer les projets pédagogiques de l'école. Les membres de l'APE tiennent à remercier les parents d'élèves qui ont participé à cet événement. À l'année prochaine pour la troisième édition !



Les membres de l'Association des Parents d'Élèves
De gauche à droite : Nathalie Blestel, Delphine Leneveu, Elodie Legrix (membres actifs),
Aze Virginie (présidente), Corinne Houssemaine (trésorière) et Amélie Finel (secrétaire)



VILLY VILLAGE

FOIRE AUX GRENIERS



Le 22 septembre 2018 s'est déroulée la traditionnelle journée "Vide Greniers" organisée par l'association "Villy-Village". Malgré un temps qui s'annonçait mi-figue mi-raisin, nombre d'exposants ont bravé cette incertitude météorologique.

L'après-midi par contre n'a pas été à la hauteur de la matinée qui s'était à peu près tenue. Le temps capricieux a cependant permis à chacun de pouvoir se restaurer au sec. Dès 15h30 le temps s'est sérieusement dégradé, amenant les exposants à replier leur stand.

Espérons que la météo sera plus clémente pour la session 2019.

LOTO du 18/11/2018

Cette animation organisée pour la seconde fois le 18/11/2018 par l'association Villy Village, a été un véritable succès. Environ 160 personnes ont participé à ce jeu, au cours duquel les « chanceux » ont remporté des lots, nombreux et divers, certains offerts par les commerçants et les entreprises locales.

Cette animation sera reconduite en 2019.



ANCIENS COMBATTANTS

cérémonie du 11 novembre

CENTENAIRE DE L'ARMISTICE « 1918 - 2018 »



Maurice LEPOULTIER, président des Anciens Combattants, accompagné du porte-drapeau Maurice COLAS, et de quelques anciens étaient présents, entourés des élus de la Commune et d'un détachement des Sapeurs-Pompiers de Villy-Bocage pour commémorer le centenaire de l'armistice.

Les soldats du feu ont rendu les honneurs, une gerbe a été déposée au pied du monument aux morts, suivi d'une minute de recueillement et de l'Hymne National.

Norbert LESAGE, Maire de Villy-Bocage, accompagné de ses adjoints, a lu le message du Secrétaire d'État auprès de la Ministre des Armées, en charge des Anciens combattants.

La cérémonie s'est clôturée par le pot de l'amitié offert par la commune.

L'association des Anciens Combattants rappelle qu'elle récupère "TOUT GENRE DE LUNETTES" ainsi que les vieux clichés de "RADIOGRAPHIES".

Le stock ainsi constitué, est adressé au SENEGAL pour venir en aide à leurs frères d'armes.

Maurice LEPOULTIER président local de l'UNC vous remercie par avance de votre collaboration.



Levée des couleurs à la caserne des pompiers

RELAIS PAROISSIAL

Paroisses St Michel en Pré-Bocage – Ste Marie des Vents



Chemin des crèches de Noël : du 16/12 au 10/01 - 14h30/17h

Anctoville, Banneville sur Ajon, Caumont l'Eventé, Cormolain, Epinay sur Odon, Landes sur Ajon, Livry, Longvillers, Maisoncelles sur Ajon, Missy, Monts en Bessin, Noyers-Bocage, Sallen (dimanche seulement), St Germain d'Ectot, St Louet sur Seulles, Tessel, Traçy-Bocage, Villers-Bocage,

A Villy-Bocage la crèche sera faite dans la salle paroissiale (près de la cantine), visible de l'extérieur.

Concert de Noël

Dimanche 23 décembre à 15h30 église de Villers-Bocage

Marché de Noël

Nous vous attendons les 19, 21 et 22 décembre à Villers-Bocage

Messe de la nuit de Noël

Lundi 24 décembre 19h à Caumont - 19h30 à Villers-Bocage

Messe du jour de Noël : 25 décembre 11h à Villers-Bocage

Antenne du Secours Catholique :

Une permanence d'accueil et d'écoute est ouverte chaque Mercredi de 10h à 12h au 13, rue St-Martin à Villers-Bocage



TROUPE TONTON MARCEL

Pour nos 86 petits et grands acteurs, les ateliers ont repris dans la bonne humeur depuis octobre 2018.

Ils se préparent pour vous présenter un spectacle inoubliable les **vendredi 26 avril et samedi 27 avril 2019**, pour les **soixante ans de la troupe**.

Une formule particulière sur deux jours, avec, à l'issue du spectacle du samedi, un **feu d'artifice** offert par la municipalité.

Pensez à réserver ces dates dans vos agendas !



En attendant de vous revoir au spectacle, nous vous souhaitons un **joyeux Noël** et d'**excellentes fêtes de fin d'année**.

www.troupetontonmarcel.com



Faut qu'ça saute !

CENTRE DE SECOURS – S.D.I.S.

VILLY-BOCAGE (Calvados) (article Ouest France 01/08/2018)

SYLVIE, pompier : « **Ma flamme brille depuis 31 ans** »

Madame Sylvie FERET a fait l'objet d'un article paru dans Ouest France. (1er août 2018)



LES POMPIERS ONT FETE « SAINTE BARBE »

Samedi 01 décembre le Centre de secours fêtait la Sainte Barbe, leur Patronne.

À 18h00 c'est sous un crachin automnal que les honneurs ont été rendus et une gerbe déposée au pied de la stèle du Centre de Secours, en présence des invités et des autorités civiles et militaires, dont le Maire de la commune Norbert Lesage, du Lieutenant-Colonel Christophe Pouvreau, Directeur des Ressources Humaines du (SDIS) ainsi que du Lieutenant Pascucalloti, Directeur des Opérations, du Porte-drapeaux de la section des Anciens Combattants de Villy-Bocage, d'anciens Sapeurs-pompiers et des familles, soit environ plus d'une centaine de personnes.

Le chef de centre, le lieutenant Fortin a rendu hommage aux 11 sapeurs-pompiers de France décédés en opération au cours de l'année 2018 et dont les noms ont été rappelés un à un.

A l'issue des cérémonies extérieures, différentes prises de paroles allaient débiter cette soirée. Le Lieutenant FORTIN Jérôme a rappelé quelques statistiques :



- *Le centre de secours compte 50 hommes et femmes, qui chaque jour, 24 h/24, se rendent disponibles en plus de leur activité professionnelle afin de porter secours aux usagers*
- *Le secteur d'intervention est élargi, il passera, en 2019, de 32 à 36 communes de premier appel*
- *L'effectif du centre de secours est réparti en quatre équipes de garde chaque jour. L'objectif est d'avoir trois sapeurs-pompiers au centre et six en astreinte. »*
- *le centre de secours a recruté deux pompiers en 2018 et quatre nouveaux personnels sont prévus pour l'an prochain, dont un du centre des Monts-d'Aunay et une mutation du SDIS 61.*

Il est à noter une augmentation de 20 % des interventions, avec un total de 850 entre Janvier et Novembre 2018, dont :

- 570 interventions pour Secours à Personnes
- 114 interventions pour Incendie
- 146 interventions de Secours Routiers
- 20 opérations diverses

Puis ce fut le moment d'honorer quelques Sapeurs-Pompiers par des remises de distinctions, galons et insignes honorifiques en présence de leurs familles.

Le traditionnel verre de l'amitié fut servi dans la grande remise avant que les Sapeurs-Pompiers ne se retrouvent autour d'un dîner à la salle des fêtes communale.

ETAT CIVIL

MARIAGES

Epouses	Epoux	Dates
JOSSOME Noémie	POINTEAU CARBANNE Julien	07/07/2018
CATHERINE Sylvie	JOUENNE Daniel	21/07/2018

Félicitations aux jeunes mariés

NAISSANCES



NOM DE FAMILLE	DATE DE NAISSANCE
COUPEAUX Arthur	le 16/03/2018
LAURAT Eléonore	le 28/05/2018
GOULLET de RUGY Robert	le 13/06/2018
PFLIEGER Suzanne	le 20/07/2018
FRANCOIS Jeanne	le 03/08/2018
DEULEY Harry	le 19/08/2018
BOUCEY Charlie	le 02/09/2018
VALARMOFF-PERON Amaury	le 18/09/2018
TRUPOT Hannaé	le 26/09/2018
PETITPAS Victor	le 08/10/2018
BOSSARD Lola	le 06/11/2018

Bienvenue et Félicitations aux heureux parents

DECES



M. BATREL Denis	Le 12/03/2018
M. PIEPLU Roland	Le 26/09/2018
Mme GAZEL née LEMIERE Simone	Le 27/09/2018
M. DUBOSQ Jean-François	Le 10/10/2018

Sincères condoléances aux familles



DATES A RETENIR

DECEMBRE 2018	JANVIER 2019	FEVRIER 2019
<p>16/12 au 10/01 – Chemin des crèches de Noël de 14h30 à 17h</p> <p>Concert de Noël Dimanche 23 décembre à 15h30 église de Villers-Bocage</p> <p>Marché de Noël les 19, 21 et 22 décembre à Villers-Bocage</p> <p>Messe de la nuit de Noël Lundi 24 décembre 19h30 à Villers-Bocage</p> <p>Messe du jour de Noël : 25 décembre 11h à Villers-Bocage</p>	<p>11 – Distribution sacs poubelles de 15h30 à 18h00 à la mairie</p> <p>12 – Distribution sacs poubelles de 9h00 à 12h00 à la mairie</p> <p>17 – Spectacle de marionnettes « <i>Je n'ai pas peur</i> » - 20h30 salle des fêtes Aunay sur Odon – à partir de 10 ans</p> <p>18 – Vœux du Maire à 18h30 Salle des Fêtes</p> <p>25 – Assemblée Générale Association Villy Village à 18h30</p>	<p>22 – Scènes ouvertes au Bar au mètre à Epinay sur Odon : 18h : atelier d'écriture 19h : repas convivial 19h30 : moment d'expression libre</p>
MARS 2019	AVRIL 2019	MAI 2019
<p>5 – Ciné-concert – « <i>Toimoinous</i> » - 10h30 cinéma Paradiso à Aunay sur Odon – à partir de 3ans</p> <p>14 – Spectacle de danse « <i>Vivace</i> » - 20h30 salle des fêtes Aunay sur Odon – à partir de 12 ans</p> <p>23 - Concert de Marcus & CookieMonkey -20h30 salle des fêtes Caumont l'Eventé</p>	<p>25 – Spectacle clown-chanson « <i>Emma la clown et Gérard Morel</i> » - 20h30 salle des fêtes Aunay sur Odon – Tout public</p> <p>26 et 27 – TTM fête ses 60 ans (Grand spectacle en perspective) à Villy-Bocage</p>	<p>12 – Brunch au jardin – 10h30-12h – Manoir de la Queue du Renard – Tracy-Bocage</p> <p>18-19 – Festival « <i>Les mots sans cage du Prébocage</i> » à Caumont sur Aure</p> <p>21-22 – Exposition sensorielle « <i>SOCOCOON</i> » - Salle Richard Lenoir à Villers-Bocage – réservation obligatoire</p>



INFORMATIONS UTILES

<p>URGENCES EUROPEENNES</p> <p>SAMU / Urgences médicales</p> <p>POLICE - GENDARMERIE</p> <p>POMPIERS</p> <p>GENDARMERIE VILLERS BOCAGE</p> <p>HOPITAL AUNAY S/ ODON </p> <p>C.H.U. CAEN </p> <p>CENTRE ANTI POISON</p>	<p>112</p> <p>15</p> <p>17</p> <p>18</p> <p>02 31 08 35 88</p> <p>02 31 71 76 22</p> <p>02 31 06 31 06</p> <p>02 99 59 22 22</p>	<p>MAIRIE</p> <p>Ouverture - Mardi et Vendredi de 16h30 à 18h30</p> <p>Téléphone : 02.31.77.01.66</p> <p>Courriel : mairie-villy-bocage@wanadoo.fr</p>																					
<p>MEDECINS</p> <p>Cabinet BOURGOIS - CONDE - LAPLANCHE (lundi au vendredi 8H à 19H, samedi 8H à 12H)</p> <p>Cabinet : PREVEL</p> <p>Cabinet : LACOMBE</p>	<p>02.31.77.02.60</p> <p>02.31.77.33.55</p> <p>02.31.77.29.92</p>	<p>RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES</p> <p>- Mercredi matin (très tôt)</p>																					
<p>INFIRMIERS</p> <p>Cabinet : ASSELOT – GROULT- LEMOIGNE</p> <p>Cabinet : LECOCQ - PERRIER - VAUGOUDE (lundi au samedi 8h30 à 9h30 et 18h à 18h30)</p>	<p>02.31.77.12.91</p> <p>02.31.77.41.20</p> <p>06.16.54.28.61</p>	<p>RAMASSAGE SACS DE "TRI" JAUNES</p> <p>- 1 semaine sur 2 (horaires variables selon les secteurs de Villy)</p>																					
<p>PHARMACIE DE GARDE</p> <p>Pharmacie DUBOSQ</p> <p>Pharmacie MARIE Michel</p> 	<p>32.37</p> <p>02 31 77 00 60</p> <p>02 31 77 01 35</p>	<p>DECHETTERIE DE MAISONCELLES-PELVEY</p> <p> 02 31 77 28 49</p> <p>Accès avec «CARTE A PUCE»</p> <p>Hiver : du 1/10 au 31/03</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Matin</th> <th>Après-Midi</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Lun</td> <td>10:00-12:00</td> <td>14:00-17:00</td> </tr> <tr> <td>Mar</td> <td></td> <td>14:00-17:00</td> </tr> <tr> <td>Mer</td> <td>10:00-12:00</td> <td>14:00-17:00</td> </tr> <tr> <td>Jeu</td> <td></td> <td>14:00-17:00</td> </tr> <tr> <td>Ven</td> <td>10:00-12:00</td> <td>14:00-17:00</td> </tr> <tr> <td>Sam</td> <td>10:00-12:00</td> <td>14:00-17:00</td> </tr> </tbody> </table>		Matin	Après-Midi	Lun	10:00-12:00	14:00-17:00	Mar		14:00-17:00	Mer	10:00-12:00	14:00-17:00	Jeu		14:00-17:00	Ven	10:00-12:00	14:00-17:00	Sam	10:00-12:00	14:00-17:00
	Matin	Après-Midi																					
Lun	10:00-12:00	14:00-17:00																					
Mar		14:00-17:00																					
Mer	10:00-12:00	14:00-17:00																					
Jeu		14:00-17:00																					
Ven	10:00-12:00	14:00-17:00																					
Sam	10:00-12:00	14:00-17:00																					
<p>DIVERS</p>	<p>SAEPB (Syndicat adduction eau Pré-Bocage)</p> <p>GAZ DE FRANCE</p> <p>EDF (Vire)</p>	<p>02.31.77.02.67</p> <p>08.10.03.10.00</p> <p>08.10.33.30.14</p>																					